

SOMMAIRE

Page 2 : Les étudiant.e.s en soins infirmiers (ESI) confronté.e.s à l'épidémie de Covid-19.

Pages 3-4 : Cadres de santé formateurs : la métamorphose d'un métier atypique dans le monde de la santé

Le manque d'attractivité du secteur rebute les éventuel.le.s candidat.e.s aux métiers de la santé

EDITO

Les mesures annoncées dans le Ségur n'ont pas réussi à rendre les métiers du soin attractifs.

Marie Ange Millochau, cadre formatrice, en témoigne dans les articles qui suivent. Dans son établissement, dit-elle, « nous avons eu le plus grand mal à recruter 52 étudiant.e.s alors que nous pouvions en accueillir 70 ». Pourtant, son institut a reçu 2 684 candidatures à étudier.

Mais « Parcoursup » réserve des surprises et au final, les étudiant.e.s ne sont pas intéressé.e.s. « Nous sommes très mal à l'aise avec cette situation, car nous sommes de plus en plus obligés de proposer à nos étudiant.e.s des premiers stages « bouche trou », le plus souvent en EHPAD, où ils et elles seront confronté.e.s aux tâches les plus éprouvantes - surtout dans la période - et pas toujours avec des



contenus professionnels effectifs et valorisants. Nous avons de plus en plus d'étudiant.e.s qui ne vont pas au bout de leurs trois années de formation ».

Laurent LAPORTE
Secrétaire général de l'UFMICT-CGT.

► Les étudiant.e.s en soins infirmiers (ESI) confronté.e.s à l'épidémie de Covid 19

... Devenu.e.s les «Bob l'éponge» du stress quotidien des équipes soignantes (article du journal Le Monde du 9/09/2020), les étudiant.e.s en soins infirmiers (ESI) découvrent la face cachée de « l'attractivité hospitalière » et de l'universitarisation de la profession.

Bref rappel historique :

La formation des étudiant.e.s infirmier.e.s est le fruit d'une étroite collaboration entre la Direction Générale de l'Offre de soins (DGOS), le ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche et les Agences Régionales de Santé (ARS). Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) mettent en application l'arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'infirmier.

La formation alterne stages et théorie, avec pour finalité l'obtention d'un Diplôme d'État d'infirmier-grade licence.

Mi-mars 2020, les universités ferment leurs portes, tous les enseignements et les études supérieures sont stoppés... Quid de l'enseignement des étudiant.e.s infirmier.e.s, de la validation des Unités d'Enseignement (UE) de juin, de l'obtention du Diplôme d'État pour les 3^{ème} année ?

La Covid-19 phagocyte tous les acteurs de la santé, impose à toutes les structures hospitalières de s'organiser en « poste médical avancé», sans les moyens matériels et humains nécessaires pour éviter le cataclysme.

Les étudiant.e.s, selon leur année d'enseignement, sont soit sur des lieux de stages, soit en apport théorique, soit en service sanitaire, avec l'espoir des congés printaniers..

Loin de la belle théorie des concepts, des UE cœur de métier, de la recherche et de la simulation, les étudiants découvrent l'envers du décor, là, juste devant l'entrée des CH, avec ce panneau qui fait frémir : « Parcours Covid-19 ».

Stages, vacations, volontariat, l'idée germe très vite dans l'esprit des décisionnaires de l'État. Il faut pallier au manque de personnel dans les hôpitaux, à l'afflux massif de patient.e.s.

Les décisions sont rapidement prises ! « Allez, les formations promotionnelles, retour dans vos structures d'origine ! Vous connaissez déjà l'organisation hospitalière, et puis vous êtes rétribués, alors pas de quartiers, en première ligne, au pas cadencé !... ».

Les 2^{èmes} année, sur des postes d'aides-soignant.e.s, à défaut d'être déjà en stage pour valider le Semestre 4.

Les 3^{èmes} année, sur des postes en réanimation, aux urgences, en médecine gériatrique secteur Covid-19, EHPAD ou sur leur site professionnel.

En 1^{ère} année, les ESI sont pour certain.e.s : aides-soignant.e.s, ambulancier.e.s, ASH (liste non exhaustive), ou néo bachelier.e.s, aidé.e.s financièrement par des bourses d'études, le CFP, pôle emploi, les familles ou par un emploi à temps partiel. Des novices malgré tout dans le « penser et soigner infirmier ».

Les 2^{èmes} année ont tou.te.s acquis le DEAS par la validation de l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes d'Urgence). Ils

et elles sont des cibles privilégiées pour les EHPAD. Tou.te.s peuvent se rendre sur le terrain au titre d'aide-soignant.e, vers les EHPAD, où le personnel s'écroule de fatigue, au bord du burn out, convaincu.e.s qu'ils et elles seront les oublié.e.s des directions publiques ou privées. Oublié.e.s, mais pourquoi ?



© AFP

Les EHPAD sont souvent davantage porteurs de connotations morbides, de mort, que de guérison. C'est l'image sombre des soins, qui effraie même les plus cartésiens d'entre nous. En sous-effectif quotidien, les personnels constatent que même au niveau des médias, la situation des EHPAD n'est pas abordée. Elle le sera bien plus tardivement.

Les 3^{èmes} année, eux, s'apprêtent à faire le grand saut vers le métier à l'aulne de l'obtention de leur diplôme. Des IDE avant l'heure : « Les ESI de 3^{ème} année qui seront exceptionnellement affecté.e.s à partir du 9 avril comme faisant fonction d'infirmier.e, sous double condition de complétude de leurs 150 Unités d'Enseignement et de suivi d'une formation spécifique à la réanimation, pourront bénéficier d'une rémunération supplémentaire, sous forme de vacations horaires, dans la paie de mai. » (communication AP-HP).

Ils et elles en parlent très bien lors de leur suivi pédagogique : « D'un seul coup, je me suis retrouvée à gérer un service comme ça, cela me fait peur et à la fois me projette vers le futur ». Ou celui qui se demande : « Quel niveau va-t-on attribuer à mon diplôme ? Celui des bacheliers de 1968 ? » « Avec des UE validées de fait, un mémoire sans oral, comment seront jugées mes compétences pour mon futur emploi » ?

En tant que cadre formateur, j'ai essayé, je dis bien

essayé, de rassurer les étudiant.e.s dont j'assure le suivi pédagogique, ou pas d'ailleurs, à n'importe quel moment du jour ou de la nuit. Je leur ai expliqué les décisions gouvernementales prises, soutenu ceux et celles qui ont été touché.e.s par la Covid, dans leur crainte pour la santé de leurs enfants, de leur famille, sans fléchir soi-même. Comme cela paraît simple sur le papier, mais si complexe sur le terrain !..

Certain.e.s étudiant.e.s ont rapidement consulté des psychologues, professionnel.le.s incontournables dans ce contexte de pandémie.

Ces étudiant.e.s ont vécu au quotidien le manque d'EPI (équipement de protection individuelle), le stress des soignant.e.s, la détresse des familles, les consignes du jour et leur contraire du lendemain... Combien, parmi eux, ont été touchés par le virus ?

Rentrée de septembre et premier stage pour les ESI de 2^{ème} année, alors que la DGOS conseille à tous les établissements de n'accepter les étudiant.e.s qu'à condition qu'ils aient effectué le test Covid. Conseil qui pourrait paraître sensé, s'il n'y avait cette légère altération des consignes par les ARS : « *Toutefois, les étudiant.e.s et élèves sont tenu.e.s de réaliser le test lorsque les établissements de santé ou autres établissements en font la demande conditionnelle pour les accueillir en stage.* »

De plus, dans l'impossibilité d'accéder aux lieux réservés aux professionnel.le.s pour ces tests, les étudiant.e.s ont « un reste à charge » sur le bilan Covid qu'ils et elles réalisent le plus souvent dans des laboratoires privés.

De grâce ! Ils et elles sont, pour une grande majorité, sous rétribué.e.s... Allons-nous encore longtemps envoyer des étudiant.e.s en EHPAD sans leur offrir ce test et les placer ainsi comme cas contacts vers les personnes les plus fragilisées ?

Ne nous leurrons pas, ce n'est pas avec l'apparition du programme Parcoursup « Rebond » qui permettra d'attribuer 20ECTS (entre octobre et avril) aux quelques étudiant.e.s y participant par une brève formation théorique (EFR et IFSI), des stages en Centre de Santé (dont nous devons accentuer le développement pour L'HAD) que l'attractivité se fera du jour au lendemain ! Tout au plus, cela permettra d'augmenter virtuellement les quotas IDE, pour rassurer la population... sur la gestion du manque d'infirmier.e.s.

De nouveau concerné.e.s par la persistance du virus, il n'y a rien d'étonnant à ce que les IFSI ne fassent plus le plein de candidat.e.s. Attractivité, dites-vous, reconnaissance ?

Marie Ange MILLOCHAU

Cadre formateur en IFSI

Membre de la CE et du bureau de l'UFMICT

► **Cadres de santé formateurs : la métamorphose d'un métier atypique dans le monde de la santé**

❖ Dès septembre 2009, le rapport de la mission Cadres Hospitaliers, présenté par Chantal de Singly, impose la dimension universitaire aux cadres managers d'équipes et aux cadres formateurs. La réforme des études paramédicales a profondément bouleversé les orientations pédagogiques des Instituts de Soins Infirmiers (IFSI), selon le rapport : « La reconnaissance de la formation des infirmier.e.s au grade Licence conduit de nombreux cadres de santé à avancer le niveau master comme conséquence logique pour eux ».

Des professionnel.le.s atypiques

Les compétences attendues des cadres formateurs alliant pédagogie réflexive, expertise numérique, certification iso 9001 et savoirs numériques sont les clés de voûte d'un renouveau pour ces professionnel.le.s atypiques. L'universitarisation a par obligation incité les cadres formateurs à plonger dans ce nouveau programme, basé sur l'acquisition de compétences ! Même si quelques-uns d'entre eux ont contribué à la réflexion sur le contenu de ce nouveau programme, le changement est rude.

2009, c'est l'apparition de la « double tutelle » : le ministère de la Santé et de l'Action Sociale et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

En ce sens, pour avoir exercé en milieu carcéral, une double tutelle est la fois contraignante et motivante : elle permet d'ouvrir le champ de ses connaissances, d'intégrer les différentes structurations de chaque ministère et de ne pas se laisser happer dans un tourbillon d'incertitudes quant au devenir de son propre métier.

Croqués par la mise en place des Infirmier.e.s en Pratique Avancée (IPA), par les enseignants et conférenciers universitaires qui voient parfois d'un mauvais œil arriver des cadres de santé master 2 potentiellement devenus des rivaux et pourtant si compétents, les cadres formateurs se retrouvent dans une situation ubuesque, en quelque sorte la mie du sandwich jambon-beurre (IPA beurre, et jambon universitaire).

Les cadres de formateurs ont leur mot à dire

Pour les cadres formateurs, la reconnaissance universitaire est ardue. Seront-ils des bi-appartenants (Hôpital-Université) ou des mono-appartenants (Hôpital) et qui sera leur réel employeur ?

C'est là toute l'ambiguïté du statut de formateur-enseignant, être soignant, préserver les valeurs humaines, ou devenir enseignant-chercheur en sciences infirmières, sans reconnaissance financière ?

Partager le savoir et les acquis d'expériences, faire don de ce que l'on connaît le mieux, nécessite une reconnaissance digne de ce nom.

La mise en bouche de l'universitarisation passée, il s'agit maintenant d'accéder au plat principal

Dix ans se sont écoulés depuis les premiers balbutiements entre universités et Instituts de Formation, il faut avancer.

Avancer, mais pour quels motifs ?

Pour réajuster les contenus des programmes qui, de fait, évoluent avec les différents métiers concernés. Parce que l'université a « volé » tranquillement les contenus de cours, le savoir-faire et être des formateurs, pour l'intégrer de fait à sa propre organisation.

N'oublions pas qu'il est prévu de longue date que les étudiant.e.s en soins infirmiers soient indemnisé.e.s par les laboratoires, les structures privées et les *start up* qui font leur entrée dans le monde hospitalier, y compris celui du public. Les cadres formateurs sont bien-sûr les premiers concernés par ces nouvelles organisations.

▶ Avancer la tête dans le guidon ne permet absolument pas de construire des projets sensés, réalistes, en lien avec la réalité du terrain et des patient.e.s. Le Décret n°2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche et La Loi de Programmation de la Recherche (2020), permettant d'intervenir sur les référentiels de formation, les programmes, les conditions d'admission dans les formations concernées, les parcours de formation prévoyant des périodes communes à plusieurs filières, la possibilité pour les étudiant.e.s d'acquérir en complément du diplôme dans lesquels ils et elles sont originellement inscrits, un diplôme de licence ou de master régi par les dispositions du Titre premier du Livre IV de la partie réglementaire du code de l'éducation, laissent à penser que les IFSI actuels n'auront plus leur raison originelle d'exister.

Ces expérimentations seront analysées, réajustées et finalisées vers 2025-2026.

Les cadres de santé formateurs participent activement à ces expérimentations par :

▶ La création du département Universitaire de Sciences Infirmières, chargé d'accompagner le développement de la discipline infirmière et de contribuer à faire reconnaître sa spécificité dans les sciences de la santé;

▶ Le DUSI (Diplôme Universitaire en Sciences Infirmières), pour lequel ils et elles prodiguent des contenus de cours

▶ Parcoursup « rebond » : Classe d'une trentaine d'étudiant.e.s issu.e.s des « échoué.e.s » de Parcoursup qui n'avaient pas argumenté leur (très souvent) dernier choix bénéficieront de cette modalité. De début octobre jusqu'à avril prochain, avec une formation théorique de 20 ECTS avec des cours à l'université ou en *e.learning* et des participations à des TD en IFSI. Des stages seront organisés, plutôt vers les centres de santé. Les cadres formateurs participants pourront être rémunérés :

▶ La réingénierie du parcours de formation des cadres de santé, avec l'idée que le transfert à l'Enseignement Supérieur de la délivrance du diplôme de cadre de Santé permettrait l'application de la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

▶ L'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence), y compris pour les internes en médecine.

▶ Différents projets issus du Ségur, dont les violences faites aux femmes (en partenariat avec les établissements de santé et les professionnels y exerçant, les étudiant.e.s en soins infirmiers (ESI), etc.

Le débat sera houleux tant pour les cadres managers des établissements publics de Santé (EPS) que pour ceux des IFSI au sujet du différentiel de formation, sur les émoluments, sur la place des deux métiers au sein des hôpitaux.

Le DUSI (diplôme universitaire en soins infirmiers) n'est ni un master, ni un doctorat, c'est juste l'entre-deux licence/master 1.

Cela restera un diplôme en sciences infirmières qui ne bénéficiera pas d'une reconnaissance en monnaie sonnante et trébuchante, mais plutôt d'un assemblage virtuel de petites primes non intégrées dans les futures retraites.

Cette « avancée » au sein du monde universitaire marque au fer rouge le passage quasi complet des études IDE à l'université, misant sur la rentabilité universitaire plutôt que sur la qualité des relations humaines et du soin.

Marie Ange MILLOCHAU

Cadre formateur en IFSI

Membre de la CE et du bureau de l'UFMICT



Union Fédérale CGT des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Technicien.ne.s

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

